

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite
Titre : Transparence financière des entités contrôlées par la Ville de Lausanne
Initiant-e(-s) : Paulraj KANTHIA

La question écrite souligne une préoccupation majeure concernant les entités sous contrôle de la Ville de Lausanne, ainsi que celles financièrement dépendantes d'elle. Les informations actuelles sont insuffisantes pour évaluer l'ampleur du contrôle et de la dépendance économique. De plus, la situation financière de ces entités privées reste opaque. Une compréhension claire de leur impact financier sur la Ville est essentielle pour une gestion transparente des fonds publics.

Je souhaiterais attirer votre attention sur une préoccupation cruciale concernant les entités sous contrôle de la Ville de Lausanne, ainsi que les fondations, associations, coopératives dépendantes financièrement de la ville (bénéficiant d'un soutien financier de plus de 50% de leurs revenus).

Lors de l'examen du registre des participations de l'année 2021 (dernier disponible), on observe que la Ville de Lausanne recense 124 entités et 223 mandats de représentation, répartis entre 76 personnes. Toutefois, il demeure une lacune d'information quant à l'étendue du contrôle exercé par la Ville et la dépendance économique de ces entités vis-à-vis de celle-ci.

A cela, nous n'avons pas d'aperçu de la situation financière de ces entités, qui sont souvent des sociétés privées.

Dans un souci de transparence et de gestion diligente des deniers publics, il est crucial de comprendre l'impact de ces entités en difficultés ou dépendantes financièrement de subvention sur les finances de la Ville de Lausanne.

Conclusions :

Dans cette optique, je souhaiterais obtenir des éclaircissements sur les points suivants :

1. Quelles sont les personnes morales qui sont contrôlées (directement et indirectement) par la Ville de Lausanne ?
2. Quels sont les fondations, associations et coopératives dépendantes financièrement de la ville (bénéficiant d'un soutien financier de plus de 50% de leurs revenus) ?
3. Quels sont les personnes morales qui ont été à pertes durant les quatre dernières années fiscales ?
4. Existe-t-il des critères spécifiques établis par la Ville de Lausanne pour évaluer la viabilité financière des entités sous son contrôle, notamment des personnes morales? Si oui, pourriez-vous les préciser ?
5. Quelles sont les mesures mises en place par la Ville de Lausanne pour soutenir les entités contrôlées qui rencontrent des difficultés financières ou qui affichent des pertes ?
6. Pour les fondations, associations et coopératives que la Ville de Lausanne soutient à hauteur de plus de 50% de leur revenu, pourriez-vous fournir des données sur leur situation

Conseil communal de Lausanne

financière actuelle et sur les efforts entrepris pour garantir leur pérennité ?

7. Quel est le montant au total de la dette garantie par la Ville de Lausanne des personnes morales contrôlées par la Ville de Lausanne ainsi que des fondations, associations, coopératives dépendantes financièrement de la ville (bénéficiant d'un soutien financier de plus de 50% de leurs revenus) ? Quelle est le risque pour la Ville du montant de cette dernière ?

8. Quel est le montant au total des charges assumées par une subvention ou directement (impact dans le budget de fonctionnement) par la Ville de Lausanne des entités susmentionnées ?

Lausanne, le 30 octobre 2023

KANTHIA

M. Paulraj



Signataire(s) :
